

BARTOLOMEI de la CRUZ, H.G., G.von POTOBSKY, L. SWEPSTON. *The International Labor Organization. The International Standards System and Basic Human Rights*. Boulder, Westview Press, 1996, 300 p.

Hélène Pellerin

Volume 28, Number 2, 1997

La paix par l'intégration ? Régionalisme et perspectives de sécurité

URI: <https://id.erudit.org/iderudit/703758ar>

DOI: <https://doi.org/10.7202/703758ar>

[See table of contents](#)

Publisher(s)

Institut québécois des hautes études internationales

ISSN

0014-2123 (print)

1703-7891 (digital)

[Explore this journal](#)

Cite this review

Pellerin, H. (1997). Review of [BARTOLOMEI de la CRUZ, H.G., G.von POTOBSKY, L. SWEPSTON. *The International Labor Organization. The International Standards System and Basic Human Rights*. Boulder, Westview Press, 1996, 300 p.] *Études internationales*, 28(2), 417–418.
<https://doi.org/10.7202/703758ar>

The International Labor Organization. The International Standards System and Basic Human Rights.

BARTOLOMEI de la CRUZ, H.G., G. von POTOBSKY, L. SWEPSTON. Boulder, Westview Press, 1996, 300 p.

Une première version de cet ouvrage, parue en espagnol en 1990, fut rédigée par les deux premiers auteurs. La version qui nous est offerte ici constitue une adaptation et mise à jour en anglais par Swepston en 1995. Tous les trois occupent des postes de direction au département des standards internationaux de l'Organisation internationale du travail (OIT).

L'ouvrage est une étude très étoffée des instruments légaux mis en place par l'Organisation internationale du travail dans le domaine du droit du travail. Ni répertoire, ni monographie, ce texte est original dans sa composition et riche en information, mais on y déplore l'absence d'auto-critique et de mise en perspective.

Les auteurs ont divisé l'ouvrage en quatre parties à travers lesquelles ils présentent la façon dont l'OIT s'y prend pour promouvoir et faire respecter les standards en matière de travail et sa vision des droits de la personne. La première partie, contenue dans un chapitre, présente la structure tripartite de l'OIT; la seule organisation du système onusien à avoir une telle structure. La seconde partie comprenant quatre chapitres, porte sur les standards internationaux sur le travail, et plus particulièrement sur la procédure de mise en application de ces standards, de la soumission en passant par l'adoption et la ratification de conventions. Le dernier chapitre

de cette section est fort intéressant puisqu'il aborde le débat ayant cours parmi les gouvernements concernant l'absence de flexibilité des standards, ainsi que le rôle de l'OIT en la matière. Comme le note l'auteur, la faiblesse des organisations syndicales, la création d'économies régionales et la chute du socialisme en Europe de l'Est, font partie des discussions à l'intérieur de l'OIT. Mais, Swepston insiste : ces discussions n'ont jamais remis en question la légitimité de l'existence de standards internationaux en la matière.

La troisième section comprenant dix chapitres porte sur la fonction de supervision des standards internationaux de l'OIT. Il s'agit de la section la plus technique où l'on présente les divers instruments mis en place, tels les comités ou les procédures d'études et de plaintes. Seul le dernier chapitre de cette section réfère aux discussions politiques sur les standards. On y souligne que durant la guerre froide, les critiques provenaient surtout des pays socialistes qui faisaient valoir des standards différents pour des systèmes économiques et sociaux distincts, alors qu'à l'heure actuelle, les critiques proviennent surtout des nouveaux pays industrialisés et des représentants des employeurs. Dans le premier cas, on fait valoir la spécificité de leur situation, alors que dans l'autre, on évoque les conditions politiques et économiques nouvelles qui requièrent une interprétation plus flexible des standards.

La quatrième partie porte sur une discussion des droits de la personne, selon la perspective de l'OIT. C'est la partie la plus intéressante de l'ouvrage, parce qu'elle présente les activités de l'OIT en rapport avec d'autres organis-

mes de l'ONU. On y note une vision particulière des droits de la personne, à savoir la notion de justice sociale, développée bien avant celle de droits de la personne en droit international. D'après ce concept, les droits fondamentaux que l'OIT défend s'illustrent par les principes suivants : droit d'association, non-discrimination, opposition au travail forcé et au travail des enfants. Dix des onze chapitres regroupés dans cette section abordent ces questions, par l'étude des conventions qui traitent de ces sujets, et des discussions politiques entourant les principes qu'elles promeuvent. Le onzième chapitre, qui se trouve au début de la section, aborde la notion de droits de la personne en termes de justice sociale et par rapport aux divers instruments mis en place par le système onusien. On décèle dans cette discussion un sentiment de détachement et de supériorité de l'OIT par rapport à l'ONU. Les différences d'interprétation, voire les chevauchements entre les deux organisations sont présentés comme allant de soi, loin des considérations de rationalisation qui entourent les institutions internationales à l'heure actuelle. On y dénote même une pointe d'orgueil pour les actions de l'OIT qui sont allées beaucoup plus loin en matière des droits de la personne, notamment concernant la discrimination dans le traitement des travailleurs.

L'ouvrage se termine sur cette note, sans conclure, alors que cela aurait permis de clarifier le projet poursuivi par les auteurs. Puisqu'il ne s'agit pas d'un répertoire ou d'une monographie sur l'OIT, trop d'information précise manquant à cet égard, on peut supposer que les auteurs vou-

laient faire l'apologie de l'OIT sans pourtant que rien n'y soit mentionné explicitement.

À une époque où certaines voix suggèrent que l'OIT devrait se spécialiser dans la formation de la main-d'œuvre plutôt que dans la protection de standards internationaux, où le tripartisme est en désuétude, et où d'autres instances tels l'Organisation mondiale du commerce, les institutions de l'Union européenne et les tribunaux mis en place par l'ALENA, traitent des questions de travail, l'entreprise de légitimation de cette organisation devient de plus en plus nécessaire. Dans ce contexte, l'assurance des auteurs quant à l'œuvre de l'OIT sonne faux et témoigne d'un certain isolement des bureaucrates d'une organisation internationale qui a connu son apogée durant la guerre froide, pour des raisons plus politiques que sociales.

Malgré ces critiques, l'ouvrage de Sweptston *et al.* est un outil fort utile pour en savoir plus long sur les activités de l'OIT, notamment dans le domaine des droits de la personne. L'index et la bibliographie très exhaustive sur les documents émanant de l'OIT rendent ce texte facile à consulter et servent de tremplin à des études plus approfondies.

Hélène Pellerin

Département de science politique
York University, Toronto, Canada